Département du
HAUT-RHIN

Arrondissement de
MULHOUSE

COMMUNE DE DIDENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Elus	19
En fonction	18
Présents	14
Représentés par procuration	02
Absents	02

Séance du 22 juin 2015

Sous la présidence de M. Jean-Denis BAUER, Maire

13 – AUTORISATIONS D'URBANISME : PERMIS DE DÉMOLIR ET ÉDIFICATIONS DE CLÔTURES

M. le Maire rappelle que selon les dispositions des articles R 421-27 du Code de l'Urbanisme , le Conseil municipal peut décider de soumettre à autorisation préalable les permis de démolir de même que les édifications de clôtures sur le territoire de la commune.

L'instauration de ces mesures permettrait, par le biais du contrôle effectué dans le cadre de la procédure d'instruction, de veiller à la protection du patrimoine existant et de garantir une certaine qualité et cohérence architecturale.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 421-1, L 421-3, R 421-2, R 421-12, R 421-26, R 421-27 et suivants,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de soumettre** à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du ban communal

- **d'instituer** le permis de démolir sur l'ensemble du ban communal.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme.

DIDENHEIM, le 23 juin 2015

Le Maire

Jean-Denis BAUER